



**MAPA 2025-04**

## **Extension et mise à niveau de la vidéoprotection**

# **ANNEXE JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES**

Note finale se décompose comme suit :

### **A) Prix 60 %**

Note obtenue en A (lot 1 + lot 2) x 0.60

### **B) Mémoire technique 40%**

Note obtenue x 0.40

### **Décomposition**

**\*\*\*\*\***

### **A) Prix noté sur 100 points**

### **B)**

### **Lot 1 : Prix extension et mise à niveau de la vidéoprotection sur 75 points**

Méthode de calcul pour le prix

$$\text{Prix} = \left( \frac{\text{meilleure offre}}{\text{offre du candidat}} \right)^2 \times 75$$

### **Lot 2 : Prix de la maintenance sur 25 points**

Méthode de calcul pour le prix

$$\text{Prix} = \frac{\left( \text{meilleure offre} \right)^2}{\text{offre du candidat}} \times 25$$

## **B) MEMOIRE TECHNIQUE noté sur 100 points**

### **MAPA extension et mise à niveau de la vidéoprotection**

Il est rappelé que le présent mémoire sert de base pour la notation du critère technique de la consultation.

Il est impératif de formuler vos réponses au sein de ce document sous peine d'obtenir une notation nulle sur le critère technique.

Il est rappelé que les réponses apportées dans ce document peuvent être agrémentées par des annexes sollicitées au travers de la question ou librement proposées par le candidat (plans, notice etc...), sous réserve qu'elles permettent d'apporter des précisions sur les réponses formulées dans les différents chapitres (annexes limitées à trois pages par questions, le cas échéant).

**Les fiches techniques des caméras seront obligatoirement fournies en annexes et ne sont pas limitées en nombre, ni comptabilisées en pages.**

Votre attention est attirée sur le fait qu'un mémoire type ne serait pas recevable comme annexe répondant simultanément à plusieurs questions posées au travers de ce cadre qui se veut circonstancié.

Ce document revêt un caractère contractuel.

Par conséquent, les dispositions proposées par le candidat sont réputées dues et incluses dans l'offre de prix.

A ce titre, les écarts ultérieurs à ces dispositions feront l'objet de pénalités décrites au CCAP.

### **I – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS (15 points)**

#### **1 – Encadrement joignable par le maîtres d'ouvrage et MOE :**

**- Nom du responsable du suivi des travaux :**

- Téléphone portable

- Mail

- Télécopie

#### **2 - Moyens humains :**

- Nombre d'agents affectés à la mission et qualifications (indiquer les noms et prénoms et habilitations) :

- Système d'astreinte à décrire : contact, horaires etc

### **3 – Moyens en matériels :**

- Indiquer les moyens matériels déployés pour assurer la mission

### **4 – Organisation des prestations**

- Décrire les différentes phases de la mission, les modes opératoires pour la réalisation de la mission et l'installation des matériels

## **II – SPECIFICITES DES MATERIELS (45 points)**

### **1- Matériels proposés et provenance des matériels**

- décrire les matériels suivant le type en donnant toutes les caractéristiques suivantes pour le Dôme PTZ, la Caméra fixe simple et double objectif et la Caméra Lecture de plaque et leur provenance ; les fiches techniques constructeur seront fournies et n'entrent pas dans la limitation du nombre des annexes.

- qualité images
- qualité résolution et niveau sensibilité
- flux vidéo
- zoom optique et résolution / autofocus auto et manuel
- niveau qualité jour / nuit ; sensibilité du capteur
- système de compression
- nombre de zones privées
- système anti éblouissement
- système de compensation des vibrations
- qualité de l'IR
- niveau certifié de résistance choc et eau/poussières (IP et IK)
- champ de vision angulaire
- détection de mouvements et fonction détection de visages, capture des plaques d'immatriculation

#### **- décrire précisément les liens radio :**

- provenance des matériels
- performances des antennes
- bandes de fréquences utilisées
- temps de latence
- niveau de protection IP et IK, foudre, températures
- niveau d'encryptions

De joindre la note demandée au 6.6 du CCTP

**Pour les caméras, compléter obligatoirement les tableaux des caractéristiques joints en annexe du présent mémoire.**

### **III – GARANTIE (40 points)**

- fournir la durée de garantie des caméras et liens radio qui feront l'objet de réparation ou remplacement à neuf pendant toute la durée de la garantie proposée par le soumissionnaire, sous peine de pénalités indiquées dans le CCTP et CCAP

- décrire les modes opératoires et les engagements pour les réparations pendant la période de garantie proposée par le titulaire :

- maintenance curative : organisation etc.
- délais divers d'intervention suivant « panne grave », « panne mineure » et rapports
- Spare à définir